



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 40951

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la bataille qui oppose, en Algérie, les partisans de l'enseignement du français et les islamistes favorables à l'anglais. Si, en Algérie, la langue française reprend doucement sa place, mettant ainsi fin à vingt ans d'arabisation, le choix du français comme première langue étrangère n'est pas chose facile. En effet, les États-Unis semblent exercer d'importantes pressions diplomatiques sur le gouvernement algérien pour l'obliger à choisir l'anglais comme première langue étrangère, au lieu du français, en échange d'une aide financière pour l'application de la réforme scolaire. C'est pourquoi il souhaite connaître les mesures que le ministre envisage de prendre pour permettre au français de retrouver la place qui était la sienne il y a vingt ans en Algérie et ainsi mettre un terme à l'hégémonie du « parler utile » : l'anglo-américain.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les actions menées en Algérie en faveur de la langue française. La langue française, héritage commun, bénéficie d'une position privilégiée dans le pays. Bien qu'officiellement considérée comme une langue étrangère, c'est la langue de travail majoritaire dans la vie économique et professionnelle, voire administrative, ainsi qu'à l'université, particulièrement dans les filières techniques et scientifiques. Partie intégrante de l'identité algérienne, c'est également une langue d'usage pour environ 30 % de la population. Au vu des résultats contrastés d'une arabisation qui se voulait fondatrice d'une identité nationale en construction, le gouvernement algérien a entrepris une réforme de l'éducation qui vise à instaurer de nouvelles pratiques pédagogiques et à redonner au français sa place comme outil de connaissance. Notre coopération, tout naturellement sollicitée, a relevé ce défi qui touche à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à l'enseignement professionnel et qui constitue une priorité de notre action (680 000 euros y sont consacrés) : soutien à la réforme du système éducatif avec comme partenaires privilégiés les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) de Grenoble, Lyon et Marseille ; définition du rôle et des missions de l'enseignement technique en Algérie ; développement du secteur des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) en liaison avec l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), le Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Marseille et le centre national d'enseignement à distance (CNED) ; formation permanente et continue des éducateurs. Sur l'ensemble de ce domaine de la coopération éducative, un projet de 17 millions d'euros avec l'Union européenne a également démarré. En outre, un projet sur le fonds de solidarité prioritaire (FSP) de création d'une école doctorale de français est en préparation. De son côté, le lycée international Alexandre-Dumas d'Alger devient un établissement de référence avec près de 500 élèves inscrits et dans l'attente de l'ouverture des classes de collège prévues pour 2005. L'enseignement du français est devenu obligatoire depuis la rentrée dernière, dès la seconde année de l'enseignement primaire (équivalent du CE 1). Sa mise en place, en apprentissage précoce d'une langue étrangère, peut être considérée comme un progrès pédagogique et un signe d'ouverture. Cependant, il faut également noter l'introduction de l'anglais comme seconde langue vivante obligatoire dès la première année du

collège équivalant à la classe de sixième et à part égale avec le français (trois heures hebdomadaires). Les excellents résultats notés en juillet 2004 au baccalauréat ne peuvent laisser aucun doute sur la volonté du Gouvernement de porter l'accent sur le système scolaire et sur la formation universitaire. Pour accompagner cette volonté politique de nos partenaires, le poste renforcera son soutien à la formation des maîtres du secondaire. L'objectif visé sera l'excellence pour que puisse être assuré à ces futurs étudiants une réussite réelle à l'université, notamment au sein d'organismes qui viennent d'être institués, à l'instar de l'école supérieure algérienne des affaires. Dans cette optique, on renforcera aussi la diffusion du français sur objectifs spécifiques et on s'appuiera pour ce faire sur les centres culturels français (CCF). Le Gouvernement français souhaite ainsi accompagner ses interlocuteurs algériens dans l'ensemble de sa politique de l'enseignement scolaire à l'enseignement universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40951

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4162

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8625